

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1067^e séance, tenue le mardi 13 mai 2014,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton; le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse; des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Tania Saba; les étudiants : M. Rodolphe Parent, Mme Joanie Martineau, Mme Julie Bélanger; un chargé de cours : M. Najib Lairini; les observateurs : un officier de la Faculté de médecine, Mme Louise Demers; la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1067-5.5, de la Faculté des arts et des sciences : M. Michel Janosz, professeur titulaire à l'École de psychoéducation; pour la délibération CE-1067-5.6, de la Faculté des arts et des sciences : M. Robert Schwartzwald, professeur titulaire au Département d'études anglaises; pour la délibération CE-1067-6.1, de la Faculté de médecine, M. Christian Bourdy, vice-doyen aux études médicales de premier cycle; pour la délibération CE-1067-6.2, de la Faculté de médecine dentaire, Mme Anne Charbonneau, vice-doyenne au développement pédagogique et à la qualité des programmes; pour la délibération CE-1067-6.3, de la Faculté des arts et des sciences : M. Pieter Dietsch, professeur agrégé au Département de philosophie

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Giovanni De Paoli, M. Pierre Fournier, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, Mme Louise Poirier; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet, M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; un officier de la FAS : Mme Michelle McKerral; un étudiant : M. Robert Martin; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bartuzzo; des observateurs : la registraire, Mme Marie-Claude Binette; la directrice du BRI, Mme Agnieszka Dobrzynska

PRÉSIDENT : Le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1067-1 ORDRE DU JOUR CE-1067-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1066^e séance tenue le 15 avril 2014
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1 Faculté des arts et des sciences — Département d'anthropologie
 - Modification au programme de Doctorat en anthropologie : création des options *Muséologie* et *Générale*; répertoire de cours
 - 5.2 Faculté des arts et des sciences — École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
 - Modification au programme de Doctorat en sciences de l'information : création des options *Muséologie* et *Générale*
 - 5.3 Faculté des arts et des sciences — Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
 - Modification au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de Doctorat en histoire de l'art; création des options *Muséologie* et *Histoire et théorie de l'art*

- 5.4 Faculté des arts et des sciences — Département de sciences biologiques
 - Modification au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de Doctorat en sciences biologiques; création des options *Muséologie* et *Biologie générale*
- 5.5 Faculté des arts et des sciences — École de psychoéducation
 - Modification à la structure et au répertoire de cours du programme de Maîtrise en psychoéducation
- 5.6 Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Maîtrise en études internationales : création des options *Culture, conflits et paix*, *Coopération, développement et économie* et *Études régionales*
 - Modification à la structure et au répertoire de cours du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en études internationales : création des options *Culture, conflits et paix*, *Coopération, développement et économie* et *Études régionales*
6. Rappports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté de médecine — Département de médecine
 - Modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine (1-450-1-0 et 1-450-1-9)
 - 6.2 Faculté de médecine dentaire
 - Modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine dentaire (1-300-1-0)
 - 6.3 Faculté des arts et des sciences
Département de philosophie et FAS—Direction
 - Modification au programme de Mineure en éthique et droit (1-198-4-0)
7. Rapport du Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations relatives à la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1067-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1066^e SÉANCE

CE-1067-2

La correction suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 7, au premier paragraphe de la page, à la première ligne, remplacer « pour la thèse » par « pour le mémoire ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1066^e séance tenue le 15 avril 2014, tel que corrigé.

CE-1067-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1067-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1066^e séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1067-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1067-4

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.6.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux relations extérieures de la Faculté des arts et des sciences, Mme Tania Saba, présente les projets inscrits aux points 5.1 à 5.6. Pour la présentation du projet inscrit au point 5.5, la Commission reçoit M. Michel Janosz, professeur titulaire à l'École de psychoéducation; pour la présentation du projet inscrit au point 5.6, la Commission reçoit M. Robert Schwartzwald, professeur titulaire au Département d'études anglaises.

CE-1067-5.1 Faculté des arts et des sciences — Département d'anthropologie
- Modification au programme de Doctorat en anthropologie : création des options
Muséologie et Générale; répertoire de cours

CE-1067-5.1

2014-A0033-1067^e-126

Les projets inscrits aux points 5.1 à 5.4 proposent principalement la création d'une option *Muséologie* à la structure de quatre programmes de Doctorat de la Faculté des arts et des sciences, de manière à préciser, dans le cheminement du programme et dans le diplôme, une spécialisation dans ce domaine en regard de chacune des disciplines concernées : Anthropologie; Sciences de l'information; Histoire de l'art; Sciences biologiques. La création de l'option *Muséologie* infère l'établissement d'une deuxième option encadrant le cheminement général des programmes concernés. La création de l'option *Muséologie* dans ces programmes de Doctorat se pose dans le contexte où le programme existant de deuxième cycle en muséologie constitue un programme interdisciplinaire et offert par la FAS en collaboration avec L'UQUÀM, et en regard des exigences du marché du travail, qui demande une formation disciplinaire avec spécialisation en muséologie. Au terme de la réflexion et des analyses effectuées par les Départements concernés, la formule proposée a paru la mieux adéquate à assurer les passerelles recherchées entre la formation et le marché du travail. Les quatre Départements détiennent déjà une expertise en muséologie, et des modalités ont été prévues afin de couvrir la composante en muséologie dans la structure des programmes et dans le déroulement de la formation (3 crédits du bloc de cours obligatoires; composition du comité d'évaluation de la thèse; contenus de l'examen de synthèse). Une préoccupation étant présentée sur le fait que la distinction de deux options dont l'une est rattachée à une formation générale pourrait laisser penser que la muséologie constitue la spécialisation principale des programmes, on précise que cette préoccupation a été signalée et discutée; notamment, on a signalé la teneur importante de la composante disciplinaire des programmes, et le fait que la muséologie y est intégrée en tant que spécialisation. À cette étape, les programmes présentent deux options, mais la Faculté a invité les Départements concernés à envisager le développement d'autres options pertinentes. Par ailleurs, dans le contexte actuel, il importe de proposer une offre de formation en muséologie, considérant les besoins des milieux. Des précisions sont apportées sur les modalités de transition et d'encadrement prévues pour les étudiants diplômés du programme de Maîtrise en muséologie qui souhaiteraient s'inscrire à l'un des programmes de Doctorat comportant l'option *Muséologie*, tenant compte de leur formation antérieure. L'implantation de l'option *Muséologie* dans les quatre programmes concernés est prévue au trimestre d'automne 2014.

La création de l'option *Muséologie* au programme de Doctorat en anthropologie permettra de structurer une formation disciplinaire en anthropologie qui soit axée sur une spécialisation en muséologie; une option *Générale* est également créée, correspondant au profil du programme actuel. La structure de l'option *Muséologie* comporte 90 crédits obligatoires, dont 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse. La présentation reporte au document 2014-A0033-1067^e-126.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en anthropologie : création des options *Muséologie et Générale*; répertoire de cours, au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2014-A0033-1067^e-126.

- CE-1067-5.2 Faculté des arts et des sciences CE-1067-5.2
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
- Modification au programme de Doctorat en sciences de l'information : création des options *Muséologie* et *Générale*

2014-A0033-1067^e-127

La création de l'option *Muséologie* au programme de Doctorat en sciences de l'information permettra de définir un cheminement attestant de la dimension muséologie de la recherche effectuée au Doctorat, en fonction de la pratique professionnelle en environnement muséal. Une option *Générale* est créée, correspondant au profil du programme actuel. La structure des options du programme totalise 90 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse. La présentation reporte au document 2014-A0033-1067^e-127.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en sciences de l'information : création des options *Muséologie* et *Générale*, à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2014-A0033-1067^e-127.

- CE-1067-5.3 Faculté des arts et des sciences CE-1067-5.3
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
- Modification au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de Doctorat en histoire de l'art; création des options *Muséologie* et *Histoire et théorie de l'art*

2014-A0033-1067^e-128

La création de l'option *Muséologie* au programme de Doctorat en histoire de l'art vise une formation en recherche avancée en histoire de l'art et en muséologie interdisciplinaire, en lien avec une spécialisation dans ce domaine. Une option *Histoire et théorie de l'art* est également créée, correspondant au profil du programme actuel. La structure de l'option *Muséologie* comporte 90 crédits, répartis selon 84 crédits de cours obligatoires —dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse—, de 3 à 6 crédits de cours à option, et un maximum de 3 crédits de cours au choix. La présentation reporte au document 2014-A0033-1067^e-128.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de Doctorat en histoire de l'art; création des options *Muséologie* et *Histoire et théorie de l'art*, au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2014-A0033-1067^e-128.

- CE-1067-5.4 Faculté des arts et des sciences — Département de sciences biologiques CE-1067-5.4
- Modification au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de Doctorat en sciences biologiques; création des options *Muséologie* et *Biologie générale*

2014-A0033-1067^e-129

La création d'une option *Muséologie* au programme de Doctorat en sciences biologiques permettra de définir une structure de formation dans ce domaine favorisant la reconnaissance de l'expertise ainsi acquise. Une option *Biologie générale* est également créée,

correspondant au profil du programme actuel. La structure de l'option *Muséologie* comporte 90 crédits, répartis selon 84 crédits obligatoires —dont 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse—, un maximum de 8 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix. La présentation reporte au document 2014-A0033-1067^e-129.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de Doctorat en sciences biologiques; création des options *Muséologie* et *Biologie générale*, au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2014-A0033-1067^e-129.

CE-1067-5.5 Faculté des arts et des sciences — École de psychoéducation CE-1067-5.5
- Modification à la structure et au répertoire de cours du programme de Maîtrise en psychoéducation

2014-A0033-1067^e-130

La modification au programme de Maîtrise en psychoéducation porte principalement sur la modalité « Stage et évaluation de programme d'intervention—SEPI », afin de la rendre la formation conforme aux exigences de l'ordre professionnel (Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec—OPPQ). Des modifications sont également apportées au répertoire de cours (ajout de trois nouveaux cours à option et modification du titre de deux cours). La structure de chacune des modalités du programme comporte 45 crédits; l'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2014. La présentation reporte au document 2014-A0033-1067^e-130.

Une remarque portant sur cette question, on prend note de vérifier s'il y aurait lieu de reformuler le titre du cours PSE 6301 de manière à référer plus précisément au concept de l'adaptation sociale.

Une question porte sur la modalité avec mémoire et stages (segment 77), dont le bloc obligatoire *Recherche et mémoire* comporte le même nombre de crédits (18 crédits), alors que la charge de travail pourrait être augmentée. On explique que le nombre de crédits attribués au mémoire a été maintenu à 18 crédits afin de donner la possibilité de réaliser un nombre suffisant d'heures de stage, le nombre d'heures et de crédits attribué au mémoire se trouvant ainsi diminué. La qualité de la formation reste assurée, combinant la rédaction d'un mémoire et la réalisation d'apprentissages scientifiques dans le cadre des stages. La formation suivie dans le cadre de cette modalité vise davantage la formation de professionnels voulant accéder au marché du travail, et ne permet pas de développer l'expertise en collecte de données, qu'il est souhaitable d'acquérir pour la poursuite des études au programme de Doctorat; les étudiants en sont avisés préalablement.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure et au répertoire de cours du programme de Maîtrise en psychoéducation, à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2014-A0033-1067^e-130.

CE-1067-5.6 Faculté des arts et des sciences — Direction

CE-1067-5.6

- Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Maîtrise en études internationales : création des options *Culture, conflits et paix, Coopération, développement et économie* et *Études régionales*
- Modification à la structure et au répertoire de cours du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en études internationales : création des options *Culture, conflits et paix, Coopération, développement et économie* et *Études régionales*

2014-A0033-1067^e-131 et 2014-A0033-1067^e-132

La modification au programme de Maîtrise en études internationales porte principalement sur la création des options *Culture, conflits et paix, Coopération, développement et économie* et *Études régionales*, comportant chacune 45 crédits. Ces options remplaceront les *orientations* actuelles du programme, et permettront d'attribuer un profil de spécialisation au terme du cheminement dans le programme. La modification comporte également d'autres modalités visant à mieux équilibrer le caractère pluridisciplinaire du programme et à renforcer les paramètres d'encadrement et d'enseignement, notamment : réduction du nombre de crédits attribués au mémoire et au stage afin de permettre de suivre un plus grand nombre de cours à option; augmentation des activités communes; participation obligatoire au cycle de conférences annuel du CERIU; bonification de l'offre de cours provenant du secteur lettres et sciences humaines; valorisation de l'apprentissage d'une troisième langue par l'ajout d'un bloc à option « Langues » (permettant aux étudiants de la modalité « stage » d'étudier une langue en lien avec leur destination); établissement d'une modalité permettant aux étudiants d'une institution étrangère partenaire de compléter leur programme par les éléments fondamentaux du programme de l'Université. Des modifications sont également apportées au répertoire de cours. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reporte au document 2014-A0033-1067^e-131.

La modification au programme de D.E.S.S. en études internationales découle de la modification au programme de Maîtrise, incluant l'établissement des options *Culture, conflits et paix, Coopération, développement et économie* et *Études régionales*, comportant chacune 30 crédits dans ce programme. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reporte au document 2014-A0033-1067^e-132.

La préparation du projet de modification a comporté la collaboration de l'association étudiante du programme ainsi que des comités de programmes des différents Départements concernés. On signale que la modalité permettant de compléter en ligne les cours de la propédeutique permet aux étudiants provenant de l'étranger de débiter le programme dès le mois de septembre.

Une préoccupation est présentée sur le fait que le Moyen-Orient ne figure pas dans les blocs de l'option *Études régionales*, alors que cette région apparaît déterminante. On explique que cette préoccupation a été signalée et prise en compte. Toutefois, à cette étape, le programme est constitué de cours existants, et comporte peu de contenus de cours relatifs à cette région; des cours seraient à créer, éventuellement, ou à ajouter, par exemple, à partir de la banque de cours en science politique. Par ailleurs, il reste possible, pour l'étudiant qui le souhaite, de définir des stages en lien avec cette région, selon les modalités de supervision prévues.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté des arts et des sciences (Direction) :

- la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Maîtrise en études internationales : création des options *Culture, conflits et paix, Coopération, développement et économie* et *Études régionales*, conformément au document 2014-A0033-1067^e-131;

- la modification à la structure et au répertoire de cours du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en études internationales : création des options *Culture, conflits et paix*, *Coopération, développement et économie* et *Études régionales*, conformément au document 2014-A0033-1067^e-132.

CE-1067-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-1067-6

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.1, la Commission reçoit M. Christian Bourdy, vice-doyen aux études médicales de premier cycle de la Faculté de médecine.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.2, la Commission reçoit Mme Anne Charbonneau, vice-doyenne au développement pédagogique et à la qualité des programmes de la Faculté de médecine dentaire.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.3, la Commission reçoit M. Pieter Dietsch, professeur agrégé au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences.

CE-1067-6.1 Faculté de médecine — Département de médecine

CE-1067-6.1

- Modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine (1-450-1-0 et 1-450-1-9)

2014-A0033-1067^e-133, 133.1

La modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine concerne les programmes offerts au campus de Montréal et au campus de Mauricie, et constitue la phase II de la restructuration de l'externat (les modifications relatives à la phase I ont été approuvées en 2013 : CE-1060-6.1, 4 juin 2013), ayant pour objectif d'améliorer les caractéristiques du premier modèle, ainsi que de permettre à l'externat d'absorber les 265 externes Juniors attendus en août 2014 (soit une augmentation de 16 externes par rapport à la cohorte précédente). La préparation du modèle d'externat pour la cohorte 2014 a tenu compte de diverses consultations et documentations (Comités universitaires de l'Externat; données de sondages auprès de responsables hospitaliers, et auprès des étudiants de la cohorte 2013; analyse des *curricula* des 16 autres facultés de médecine canadiennes; etc.). Les objectifs spécifiques de la phase II sont articulés selon des modalités diverses dont : une meilleure répartition des activités de l'externat au long de l'année académique; réorganisation de l'horaire (retrait de la semaine de Noël de la période de durée des stages; suppression des semaines flottantes qui occasionnaient des semaines sans activités pour les externes; augmentation de la durée des vacances d'été; insertion d'une semaine campus afin d'augmenter les heures des activités déjà existantes et de créer de nouveaux cours); augmentation de la capacité d'accueil des stages de psychiatrie, de médecine familiale et d'obstétrique-gynécologie (sans augmenter le nombre d'externes par période de stage); création de stages indépendants MMD 3557—*Soins Palliatifs* et MMD 3556—*Inégalités / rôle social du MD* (actuellement, ces deux thèmes sont intégrés au stage de médecine familiale). Les réaménagements afférents à ces modalités sont ainsi apportés à la structure et à la répartition des crédits du programme (page 2 du document de présentation). La redéfinition des contenus de formation et des cours donne lieu à un réaménagement de la répartition des crédits, notamment par la création du cours MMD 35581 / 35582 (cours multi trimestres) intitulé *Profession MD / Éthique clinique*, totalisant 2 crédits, et par la réintroduction des 7,5 crédits provenant de la réduction du nombre de semaines de trois stages (les stages d'obstétrique-gynécologie, de psychiatrie et de médecine passant de huit à six semaines) sous la forme de nouveaux cours et stages (dont les cours MMD 3557—*Soins Palliatifs*, et MMD 35581 / 35582—*Profession MD / Éthique clinique*), ou par l'ajout de crédits à certains cours (dont les cours MMD 35551, 35552, 35553—*Pharmacologie / toxicologie 1, 2 et 3*). Répondant à une demande de la Sous-commission du premier cycle, et afin de sigler et de structurer, en regard du cheminement dans le programme, le déroulement des activités réalisées dans le cadre des semaines campus, ces activités seront intégrées au nouveau cours MMD 35581 / 35582. Dans le cadre de sa recommandation, la Sous-commission a également suggéré de vérifier, dans des travaux futurs, l'ensemble de l'économie des crédits du programme, afin

de s'assurer du maintien de la cohérence entre les crédits attribués et le nombre d'heures exigé pour les travaux et activités. La présentation reportée au document 2014-A0033-1067^e-133.

Le président, M. Raymond Lalande, s'interroge sur les objectifs recherchés et atteints dans le cadre d'activités comportant un nombre de crédits limités ou se déroulant sur une courte durée. Il s'informe également des approches selon lesquelles la discipline de l'éthique clinique est abordée dans le cadre du nouveau cours MMD 35581 / 35582—*Profession MD / Éthique clinique*. Le vice-doyen de la Faculté de médecine, M. Christian Bourdy, explique que les cours, stages ou activités comportant de 0,5 à 2.5 crédits permettent d'aborder certaines thématiques significatives et de sensibiliser les étudiants à des spécialisations diverses, sous la supervision de professionnels de la santé; cette modalité permet également de distinguer des contenus relatifs à des spécialisations qui étaient auparavant intégrés au stage de médecine familiale. Relativement au cours MMD 35581 / 35582—*Profession MD / Éthique clinique*, il est précisé que ce cours se pose en continuité avec les cours en éthique clinique suivis au cours des deux premières années du programme, et est constitué principalement d'activités de mises en pratique ou de mises en situations à partir de questions, problématiques ou thématiques précises et concrètes, liées à l'éthique clinique. À la suite d'une remarque, on prend note de vérifier si le titre de ce cours pourrait se lire « Profession *médecin* » (plutôt que *MD*), selon que les règles limitant le nombre de caractères des titres de cours le permettront. M. Lalande souligne l'intérêt présenté par l'initiative d'ajouter des stages à option dans des spécialisations. Il signale, par ailleurs, que M. Bourdy terminera prochainement son mandat de vice-doyen de la Faculté de médecine, et le remercie pour le travail accompli au cours de ses mandats.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine (1-450-1-0 et 1-450-1-9), au Département de médecine de la Faculté de médecine, conformément au document 2014-A0033-1067^e-133.

CE-1067-6.2 Faculté de médecine dentaire

CE-1067-6.2

- Modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine dentaire (1-300-1-0)

2014-A0033-1067^e-134, 134.1

La modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine dentaire—DMD donne suite aux modifications apportées à l'année préparatoire et au Doctorat de premier cycle en février 2013 (CE-1056-7.4, 19 février 2013). Les ajustements proposés portent principalement sur : 1) le retrait, dans le programme de DMD, de cours qui ont été déplacés vers l'année préparatoire; 2) la création d'un nouveau cours de 0,5 crédit [crédit résiduel découlant du déplacement de cours du programme de DMD vers l'année préparatoire]: STO 2072—*Interprétation radiologique*; 3) le déplacement de certains apprentissages d'une année à l'autre du programme; 4) le réaménagement de la structure du programme, ramenée de neuf à quatre blocs de cours [soit un bloc pour chacune des quatre années du programme], notamment afin d'assurer plus de flexibilité lors des déplacements de cours d'un trimestre à l'autre; 5) l'introduction de corrections mineures au texte des conditions d'admissibilité; la modification aux dispositions réglementaires propres au programme, aux sections portant sur le régime d'inscription [nombre de crédits par année] et sur les prescriptions d'inscription [désignation des blocs]. Par ailleurs, le nombre de crédits totaux du programme est ramené à 181,5 crédits, corrigeant l'augmentation transitoire de 3 crédits qui avait découlé de l'ajout des trois cours CSS (*Collaboration en sciences de la santé*). La présentation reportée au document 2014-A0033-1067^e-134.

Relativement à la section A des conditions d'admissibilité, il est précisé que la modalité de l' « entrevue écrite » correspond à une entrevue réalisée sur place et dont les questions ne sont pas connues d'avance (pages S-3 et S-12 du document de présentation).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine dentaire (1-300-1-0), à la Faculté de médecine dentaire, conformément au document 2014-A0033-1067^e-134.

CE-1067-6.3 Faculté des arts et des sciences CE-1067-6.3
Département de philosophie et FAS—Direction
- Modification au programme de Mineure en éthique et droit (1-198-4-0)

2014-A0033-1067^e-135, 135.1

La modification au programme de Mineure en éthique et droit —programme offert en collaboration avec la Faculté de droit et administré au Département de philosophie de la FAS— vise principalement à corriger les difficultés de gestion et de cheminement découlant du fait que le programme est constitué de cours obligatoires (à l'exception d'un cours au choix), dont certains ne sont pas offerts régulièrement, et donnant lieu à de nombreuses demandes de substitution de cours. La structure du programme est ainsi réaménagée de manière à comporter deux blocs de cours obligatoires (blocs 71 A et 71 B), totalisant 15 crédits, et deux blocs de cours à option (blocs 71 C et 71 D), proposant un approfondissement dans chacune des deux disciplines concernées par le programme (philosophie et droit). Cette modalité permettra d'offrir une structure de programme et un cheminement plus flexibles. La présentation reportée au document 2014-A0033-1067^e-135.

Il est précisé que dans le cadre de la modification proposée, on s'assurera que les cours des blocs obligatoires seront donnés chaque année. Par ailleurs, on signale que le cours obligatoire DRT 1022—*Fondements du droit 2* ne présuppose pas d'avoir complété le cours DRT 1010—*Fondements du droit 1* (figurant dans un bloc à option) et ne comporte pas de préalables; la Faculté de droit a considéré que les contenus du cours DRT 1022 apparaissent plus appropriés à la formation recherchée par le programme de Mineure en éthique et droit.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur le profil de formation des étudiants du programme, et sur les modalités selon lesquelles ce programme pourra être combiné à d'autres programmes de Mineure ou de Majeure en regard d'un parcours de formation distinct de celui de la formation en droit.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Mineure en éthique et droit (1-198-4-0), à la Faculté des arts et des sciences (Département de philosophie et FAS—Direction), conformément au document 2014-A0033-1067^e-135.

CE-1067-7 Rapport du Comité des nominations de la Commission des études CE-1067-7
- Recommandations relatives à la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études

2014-A0033-1067^e-136

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et président du Comité des nominations de la Commission des études, M Jean-Pierre Blondin, invite la Commission à procéder à la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études, en regard des recommandations transmises par son Comité des nominations, et consignées au document 2014-A0033-1067^e-136.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
la Commission des études, sur recommandation de son Comité des nominations, nomme

À la Sous-commission du premier cycle :

- Mme Fatine Kabbaj et M. Rodolphe Parent, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2015;

Au Conseil des études de premier cycle :

- M. Robert Martin et M. Rodolphe Parent, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2015;

À la Sous-commission des études supérieures :

- Mme Julie Bélanger et Mme Blandine Parchemal, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2015;

Au Comité institutionnel d'évaluation des programmes :

- Mme Julie Bélanger, M. Rodolphe Parent et M. Denis Sylvain, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2015;

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :

- Mme Julie Bélanger, Mme Fatine Kabbaj et M. Rodolphe Parent, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2015;

Au Comité de l'interdisciplinarité :

- Mme Julie Bélanger et M. Rodolphe Parent, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2015.

CE-1067-8 AFFAIRES DIVERSES CE-1067-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1067-9 PROCHAINE SÉANCE CE-1067-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 3 juin 2014, à 14 heures.

CE-1067-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1067-10

Le président et le secrétaire général signalent que M. Frédéric Bouchard et M. Samir Saul termineront, au 31 mai prochain, leur mandat comme membres de la Commission des études; la Commission remercie MM. Bouchard et Saul pour la qualité de leur participation à ses travaux, en applaudissant.

La séance est levée à 15 heures 20.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 3 juin 2014 – délibération CE-1068-2

Le président de séance

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot

